

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école des Grands-Chemins tenue le 19 mars 2025 à 18h30.

PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents :

Direction : Marylène Jetté

Parents : Annie-Eve Frigon, Michelle Westram, Alexandra Boudreault, Catherine Westram, Luc Rosselet

Enseignants et membres du personnel :
Marie-Editn Laurin, Catherine Rondeau, Véronique Richard, Félix Marin, Joanie Ratelle, Alycia Emond

Membre du public:
Amélie (stagiaire groupe 981, bac 1)

Était absent : Véronique Veilleux
Aucun substitut présent

QUORUM : OUI

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Boudreault souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. Choix d'une secrétaire d'assemblée

Mme Michelle Westram est nommée secrétaire pour cette séance.

3. Question du public

Aucun public

4. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2024

PROPOSÉE par Alycia Emond

ADOPTÉ	CE 24-25/18
---------------	--------------------

5. Adoption de l'ordre du jour du 19 mars 2025.

PROPOSÉE par Véronique Richard

ADOPTÉ

CE 24-25/19

6. Critère de sélection d'une direction d'école

Consultation des membres du CÉ pour les critères de sélections de la direction d'école. Reconduit tel quel.

7. Adoption Principes d'encadrement pour les frais exigés aux parents

Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

Il est proposé par : Alexandra Boudreault

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2025-2026.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

Résolution n°

__CE24-25 /20__

8. Présentation de la grille-matière 25-26 (consultation)

Le statut quo est présenté.

9. Adoption sortie éducative

Les groupes 501, 502 et 984 participeront à un voyage d'un jour à Québec. Les parents ont été consultés par sondage et tous ont accepté. Des frais de 100\$ seront chargés à chaque élève. La sortie se tiendra en mai 2025.

Il est question d'une sortie pour les élèves de 6^e année (anglais intensif). Les détails suivront lors d'une prochaine séance.

PROPOSÉE par Alexandra Boudreault

ADOPTÉ	CE 24-25/21
---------------	--------------------

10. Adoption Règle de fonctionnement du service de garde

Règles de fonctionnement du service de garde

ATTENDU que, conformément à l'article 77.2 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit adopter, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les règles de fonctionnement du service de garde, établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues avec le centre de services scolaire en vertu de l'article 256 LIP;

ATTENDU que, conformément à l'article 4 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, un document dans lequel sont clairement établies les règles de fonctionnement du service de garde doit être remis au parent de l'élève qui y est inscrit, au moment de l'inscription et chaque fois qu'une modification y est apportée;

ATTENDU que les règles de fonctionnement adoptées par le conseil d'établissement doivent être conformes aux orientations la Politique organisationnelle des services de garde du CSSMI (SEJ-18);

ATTENDU que les contributions financières déterminées dans les règles de fonctionnement pour les différents types de fréquentation doivent être conformes à la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08);

ATTENDU que les règles de fonctionnement doivent être conformes au modèle proposé par le CSSMI;

ATTENDU les discussions que le conseil d'établissement a eues au sujet du fonctionnement du service de garde en respect des besoins et de la réalité de leur milieu;

Il est proposé par : Félix Martin

D'ADOPTER les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante

Résolution no **CE 24-25/21**

11. Suivi budgétaire

Mme Marylène Jetté présente le budget à jour. Les finances de l'école sont en santé.

12. Projet éducatif (suivi plan d'action)

Mme Marylène Jetté présente les actions prises, en cours, en suivi du plan d'action.

13. Budget parents

Suite à la recommandation d'un parent de l'école, les services de conférencier de Stéphane Paradis sont considérés. Il est convenu par le CÉ que lors de la prochaine séance, une décision sera prise pour une conférence en octobre – novembre 2025. Les membres doivent écouter la présentation de M. Paradis (lien transféré par courriel par Mme Jetté).

14. Comité de parents

Mme Michelle Westram a assisté aux deux dernières rencontres des 6 février et 13 mars 2025. Lors de la séance du 6 février, une présentation du cours de CCQ, ainsi qu'une présentation de ce qui sera proposé aux établissements dans le cadre du mois de la différence (1^{er} avril au 2 mai 2025). Les instructions, carnets et affiches ont bien été reçues à l'école.

Lors de la séance du 13 mars, les rôles des membres et du CÉ en lui-même ont été abordés. La direction du CSSMI s'est montrée à l'écoute des différentes expériences des parents présents. Durant la semaine du 17 mars, c'est la semaine de la prévention

intimidation et violence. Des capsules sont disponibles pour les membres du personnel, les élèves et les parents. Il n'y aura pas de Gala reconnaissance pour les bénévoles. Un cadeau, ainsi qu'un 5 à 7 sont en organisation (date prévue : 29 mai). Une contribution de 50\$ par école sera demandé.

15. Informations diverses

- **Infos de la direction**
 - Une nouvelle secrétaire est entrée en poste : tout le monde s'adapte et une communication sera acheminée aux parents. Le mot du Ministre a été écouté dans le cadre de la semaine contre la violence et l'intimidation.
 - Coupons Bons Choix : La sortie du 15 février à l'Armada dans la loge de la Ville a été appréciée des élèves de 4^e à 6^e année présents ainsi que par les membres de l'équipe. Mme Jetté a fait un rappel aux membres de l'équipe-école pour que plus de coupons soient remis. En avril, tous les défis depuis le début de l'année seront à l'honneur. En mai et juin 2025, c'est la persévérance qui sera récompensée.
- **Infos des enseignants**
 - Le Carnaval a eu lieu le 26 février dernier : il s'est bien déroulé, malgré la pluie qui est tombée la veille et a rendu la patinoire et la butte impraticables. Merci aux parents pour les bons biscuits et leur participation durant la journée!
 - La pièce Tortue Berlue (sur le mensonge) à bord de l'autobus a été appréciée. Cette sortie était offerte aux jeunes de préscolaire (4 ans, 5 ans et 981). C'est à refaire en 2025-2026, avec une autre thématique.
- **Infos du service de garde**
 - La sortie à pieds au Parc Dereck-Aucoin a été un succès et sera à refaire plus souvent durant la saison hivernale 2025-2026. Des sorties ont été proposées pour les 3 dernières pédagogiques : toutes ont été appréciées, surtout Ninja Factory du 19 mars. Durant le mois de l'alimentation, des smoothies seront concoctés et offerts.

16. Clôture de la réunion

- Levée de l'assemblée à 20h08

PROPOSÉ par Marie-Édith Laurin

ADOPTÉ

CE 24-25/22

Prochaine rencontre prévue le 16 avril 2025

Signature de la présidente Alexandra Boudreault:

Signature de la direction Marylène Jetté :